

COMMUNE DE CRISOLLES



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2025 A 19 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq le vingt deux Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal de Crisolles, sous la présidence de Monsieur Gérard DELANEF, le Maire.

Étaient présents :

☒ Gérard DELANEF	☒ Hervé BAROYER	☐ Rachel PEREIRA ARAUJO
☒ Gérard HARCHAOUI	☐ Jean BARRE	☒ Malika THIERRY
☐ Virginie BELLET	☐ Aude M'BANGAS	☐ Sylvain BAROYER
☐ Alain POREE DU BREIL	☐ Line MERLIER	☐ Nicolas POULAIN
☐ Christian MERLIER	☒ Laurence BOITEUX	

Absent(s) ayant donné procuration :

- ☒ Jean BARRE donne pouvoir à Gérard HARCHAOUI
- ☒ Alain PORÉE DU BREIL donne pouvoir à Gérard DELANEF
- ☒ Christian MERLIER donne pouvoir à Hervé BAROYER
- ☒ Line MERLIER donne pouvoir à Laurence BOITEUX

Absent (s) non excusé (s) :

- | | | |
|---|---|---|
| ☒ Virginie BELLET | ☒ Rachel PEREIRA ARAUJO | ☒ Nicolas POULAIN |
| ☒ Aude M'BANGAS | ☒ Sylvain BAROYER | |

Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 5 Novembre 2025.

Approbation du PV pour absence de quorum lors de la réunion du conseil municipal du 18 Décembre 2025.

La séance de ce jour aura lieu même si le quorum n'est pas atteint s'agissant de la 2^{ème} convocation.

La séance est ouverte à 19H

Nomination d'un secrétaire de séance :

Mr Gérard HARCHAOUI est nommé secrétaire de séance.



DELIBERATION 32-2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat d'un tracteur tondeuse suite au devis retenu par le conseil Municipal des ETS PM PRO d'un montant de 10 400 € HT.

Le montant de la subvention étant plafonné à 15 000 € HT avec un taux de 35% (soit la somme de 3640 euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	9	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Malika THIERRY
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'accepter la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat d'un tracteur tondeuse d'un montant de 10 400 € HT, avec un taux de 35% pour un montant plafonné à 15000 € HT ; soit la somme de 3640 euros

I

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 33-2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de faire une demande de subvention auprès de la DETR pour l'achat d'un tracteur tondeuse suite au devis retenu par le conseil Municipal des ETS PM PRO d'un montant de 10 400 € HT.

Le montant de la subvention étant plafonné de 6600 à 7 700 € HT avec un taux de minimum de 30 % et un taux maximum de 35%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	9	Gérard DELANEF Gérard HARCHAOUI, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Malika THIERRY
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :



Article 1 : D'Accepter la demande de subvention auprès de la DETR pour l'achat d'un tracteur tondeuse d'un montant de 10 400 € HT, avec un taux minimum de 30% et un taux maximum de 35%

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION : 34 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REALISATION D'UN COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat d'un columbarium en plus de l'existant, contenant 12 cases de 2 à 3 urnes, suivant le devis retenu de la Marbrerie DELATTRE d'un montant de 12 249.58 € HT ;

Le montant de la subvention à prendre en compte étant de 35% soit la somme 4827.35 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	9	Gérard DELANEF Gérard HARCHAOUI, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Malika THIERRY
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'Accepter la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat d'un columbarium d'un montant de 12 249.58 € HT avec un taux de 35% pour un montant de 4827.35 € HT ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 35 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR POUR LA REALISATION D'UN COLUMBARIUM

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de faire une demande de subvention auprès de la DETR pour l'achat d'un columbarium en plus de l'existant, contenant 12 cases de 2 à 3 urnes, suivant le devis retenu de la Marbrerie DELATTRE d'un montant de 12 249.58 € HT ;

Suivant le règlement de la DETR 2026, le taux minimum pour le montant de la subvention étant de 40% et le taux maximum est de 45%

Sachant que les demandes de subvention réunies ne peuvent dépasser 80 % en totalité, restant à charge pour la Commune un taux de 20%.

COMMUNE DE CRISOLLES



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	9	Gérard DELANEF Gérard HARCHAOUI, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Malika THIERRY
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : 1 D'accepter la demande de subvention auprès de la DETR pour l'achat d'un columbarium d'un montant de 12 249.58 € HT

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération

DELIBERATION 36-2025: DECISION MODIFICATIVE POUR LE PAIEMENT DU SOLDE DE LA FACTURE AU SEEN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération pour faire une décision modificative afin de pouvoir payer le solde de la facture du SEEN d'un montant de 47 095.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	9	Gérard DELANEF Gérard HARCHAOUI, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Malika THIERRY
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : d'Accepter la décision modificative de faire un virement de -47 095.08 € via l'opération n°202503 du compte 2152 Installations de voiries.

Transfert en dépenses d'investissement : +47 095.08 € au compte 20415343 Projets d'infrastructures d'intérêt national.

Article 2 : D'Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.



QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire expose la demande de matériaux : un devis a été demandé auprès de GEDIMAT d'un montant de 3580.98 € TTC pour la réalisation d'un carport dans la cour près de la bibliothèque.
- Demande du Conseil Municipal des enfants pour décorer les transformateurs électriques : Monsieur le Maire fera la demande auprès de la SICAE
Demande d'installation de distributeurs de sacs à déjections canines.
- Travaux à effectuer à la MDA : à peu près 10000 euros : avec la pompe de relevage pour un montant de 5200 euros HT et un relai batterie de 3 3 47 € ht
- Devis de BLM pour le remplacement de la chaudière à la MDA : corps de chauffe à changer pour un montant de 1023 € HT

Fin de la séance à 19H45

**Le secrétaire de séance
Gérard HARCHAOUI**

**Le Maire
Gérard DELANEF**



COMMUNE DE CRISOLLES

